

Former les élèves au droit de l'information : pistes de travail

► D'abord former les enseignants de disciplines

Une sensibilisation, voire une formation des enseignants de disciplines aux bases du droit de l'information constitue une condition préalable à tout travail en direction des élèves :

- en termes de cohérence éducative (tenir le même discours aux élèves)
- en termes de stratégie pédagogique (poser des jalons pour une coopération : interventions conjointes ou complémentaires auprès des élèves)

Il peut être nécessaire, dans un premier temps, de sensibiliser le chef d'établissement à ces questions, afin de déterminer avec lui les actions à mettre en place, si possible dans le cadre de la politique documentaire de l'établissement.

Cette (in)formation des collègues de disciplines peut prendre diverses formes :

- **aide-mémoire imprimé** concis, précisant ce qu'il est licite de faire pour chaque support dans le cadre scolaire – éventuellement à insérer dans le livret ou le dossier d'accueil
- **page sur l'intranet ou l'ENT** de l'établissement, avec des brèves renouvelées de temps en temps pour attirer l'attention sur des points précis de la législation, et des liens vers des sites de référence – par exemple *Légamédia*
- **intervention** par exemple lors de la journée de pré-rentrée – tous les enseignants sont présents mais ce n'est peut-être pas le meilleur moment pour aborder ces questions... Il peut être plus pertinent d'organiser une réunion d'information au retour d'un stage, ou en relation avec un événement d'actualité (par ex. les débats autour de la loi HADOPI)
- en cas de demande des collègues, une **demande de formation** (stage de proximité par exemple) peut être envisagée pour approfondir la question.

Cette (in)formation doit aussi permettre aux collègues d'identifier l'enseignant documentaliste comme une **personne ressource** en matière de droit de l'information.

Il paraît important d'en garder des traces : ainsi l'enseignant documentaliste peut, en cas de mise en cause, dégager sa responsabilité en prouvant qu'il a anticipé les éventuels problèmes qui peuvent se poser, en informant correctement les collègues et plus généralement les membres de la communauté éducative.

► Former les élèves

S'appuyer sur :

- la charte Internet de l'établissement, à examiner avec les élèves en 6^e (éducation civique par ex.) et en 2nde (ECJS, vie de classe)
- les opportunités que constituent les divers travaux documentaires demandés aux élèves (exposés, constitution de dossiers, recherche d'images, etc.)
- certains items du B2i → participer à leur validation (domaine 2 essentiellement)

	<i>Collège</i>	<i>Lycée</i>
Identifier les grands principes du droit d'auteur : le droit moral (apprendre à faire référence aux documents utilisés en citant ses sources)	Dès la 6 ^e avec le travail sur les clés du livre A partir de la 5 ^e , apprendre à identifier et comprendre les mentions relatives au droit d'auteur sur les différents supports (mention de copyright, avertissements figurant au début des films, etc.) Donner accès à des ressources libres de droit Mettre à disposition des usagers un aide-mémoire concis et facilement identifiable (par ex. imprimé sur un papier de couleur) sur le droit d'auteur et la prise de références	Respect de normes bibliographiques à partir de la 2 nd e Identification des principes régissant les licences libres, repérage des documents sous licence libre Id. + documents sur le mouvement du libre dans le fonds Id.
Effectuer un traitement de l'information ... et non un copié-collé	Former les élèves aux différentes modalités de lecture efficace (ne pas tout lire) : lecture survol, lecture de repérage, puis lecture d'écrémage en fin de collège. Pour cela, utiliser avec eux l'impression de pages web que l'on surligne et annote. Travailler sur la reformulation : avec la réalisation de panneaux en 6 ^e (écrit très synthétique), puis de dossiers documentaires au cycle central (présentation en quelques phrases de chaque document), puis d'exposés en 3 ^e (volume d'écrit plus important)	Poursuivre le travail sur la lecture efficace (adapter les modalités de lecture aux documents) Travail sur la prise de notes : reformulation mais aussi structuration des notes
Identifier les grands principes du droit d'auteur : le droit patrimonial (identifier ce qui est licite/illicite)	En 4 ^e , travail avec l'enseignant d'éducation civique sur les pratiques sociales des élèves, par ex. le téléchargement de musique et de vidéos	Id. en ECJS + éventuellement travail sur l'évolution de la législation (loi HADOPI par ex.)

Identifier les droits relatifs aux images	<p>En 6^e, privilégier la recherche d'images avec l'outil <i>lecdi.net</i> (qui distingue plusieurs catégories d'images en fonction des droits d'usage)</p> <p>A partir de la 5^e (IDD), demander aux élèves qui est l'auteur de l'image, aborder la notion de crédits photographiques, d'usages autorisés de l'image, qui amène la notion d'usage privé (pour le cahier de l'élève par ex.) / usage public (pour une exposition par ex.)</p> <p>En 4^e-3^e, travail autour des blogs sur le droit à l'image, et plus généralement sur le respect de la personne et de sa vie privée (cf. programme d'éducation civique)</p>	<p>Travail sur le droit à l'image en ECJS, à l'occasion de l'exploitation de voyages scolaires, etc.</p> <p>Id. en ECJS</p>
Identifier les grands principes du droit de la presse	<p>Sensibilisation des élèves à partir de la 6^e à l'occasion de la réalisation de journaux scolaires</p>	<p>Information des élèves à partir de la 2^{nde} sur les droits et devoirs des élèves en matière de journaux lycéens</p>
Comprendre les problèmes liés à l'utilisation des données à caractère personnel et maîtriser son identité numérique	<p>Dès la 6^e, sensibilisation aux traces que l'on laisse sur Internet, au moyen d'outils comme les sites <i>Vinz et Lou</i>, <i>CNIL Espace juniors</i>, etc.</p>	<p>En ECJS, voire en philosophie, réflexion sur l'identité numérique</p>

Réflexion menée par les enseignants documentalistes de l'académie de Limoges participant à un stage de formation continue sur l'éthique de l'information organisé à l'IUFM du Limousin en avril 2009.